

Négociation Salariale 2017 : Suspension de la négociation !

Le 28 mars 2017

La séance de négociation salariale de ce jour a tourné court. L'ensemble des organisations syndicales a demandé à la direction de revoir ses propositions à la hausse, compte tenu du très faible niveau des mesures. Face au maintien de la position de l'entreprise, les syndicats ont quitté la séance.

Vers une épreuve de force ?



La direction persiste dans ses choix de privilégier les actionnaires au détriment des salariés. Aujourd'hui, elle est isolée, tant ses propositions sont faibles.

Le budget est à peine équivalent à celui de l'année dernière.

Au vu des résultats de l'entreprise, 3,4 milliards d'€ de bénéfices, fruit du seul travail des salariés, une autre répartition des richesses est possible et nécessaire.

L'attitude de la direction est inacceptable !

La mobilisation des salariés est urgente !

Pour peser sur l'issue de la négociation, l'initiative de ce jour doit rapidement trouver des prolongements dans les services. Rien ne pourra se gagner sans la mobilisation des salariés. La CGT va tout mettre en oeuvre pour y parvenir. D'ores et déjà, elle vous invite à répondre à la consultation.

Récapitulatif des mesures (au 28/03/17):

Mesures collectives:

- Salarié de droit privé non cadre : 275 € (idem 2016)
- Fonctionnaire non cadre : rien pour le moment

Mesures managériales individuelles:

- Cadre : 1% avec 325 € minimum pour tous (idem 2016)
- Minima complément salarial cadre fonctionnaire : rien pour le moment

Mesures égalité pro : 0,1% pour la promotion des salariées

Mesures d'ajustement salarial : rien pour le moment

Mesures collectives:

- 100€ pour les non cadres dont le salaire est < à 28 000€
- 200€ pour les cadres dont le salaire est < à 34 000€
- 100€ pour les cadres dont le salaire est entre 34 000 et 39 000 €

La CGT FAPT lance une consultation sur la reconnaissance et les salaires :

Les résultats de l'enquête CNPS montrent que 61% des salariés expriment un manque de reconnaissance. Les richesses créées par le travail sont de plus en plus accaparées par la finance au détriment des salaires, de l'emploi, de l'investissement et du service rendu.

Les négociations salariales ont débuté à Orange, la CGT vous propose de vous exprimer et de peser dans ces négociations.

Pour répondre :
flashez moi !



Ensemble exigeons :

- ▶ Des augmentations collectives,
- ▶ Des mesures corrigeant réellement les inégalités salariales entre les femmes et les hommes,
- ▶ La revalorisation de toutes les grilles indiciaires et salariales sur la base d'un smic à 1 800 € et pour les cadres sur la base du plafond de la sécu (3 269 € brut mensuel),
- ▶ La mise en place d'un 13ème mois,
- ▶ La reconnaissance des qualifications,
- ▶ La revalorisation du complément Orange pour les fonctionnaires.